

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 14 novembre 2023 à 17h45

**Date de convocation** : le 06/11/2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne KRIER

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice** : 34

**Nombre de membres présents votants** : 22

**Mesdames** : Fabienne KRIER, Liliane POIVERT, Karine MAUBERT SBILE, Aurore ROSSI,

**Messieurs** : Philippe BUISSON, Joachim BOISARD, Jérôme COSNARD, Laurent DE LAUNEY, Lionel GACHARD, Jacques LEGRAND, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Patrick COUTAREL, Thierry BLANC, Bernard DUDON, Jean-Marie BAYARD, Antoine GARANTO, Bernard LAURET, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Yannick GUIMBERTEAU, Pierre ROBERT

**Présent non votant** : Raymond VIANDON

**Objet : Demande de subvention au Département de la Gironde pour le volet AGRICOLE du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Libournais débute sa révision prescrite par délibération du conseil syndical du 29 septembre 2022.

Cette révision, notamment rendue nécessaire pour rendre le SCoT compatible avec le SRADDET, a saisi l'opportunité de renforcer certaines thématiques et en particulier volet agricole.

Le SCoT doit permettre d'assurer un développement harmonieux de l'agriculture en considérant ses interactions spatiales, sociales, sociétales, culturelles et environnementales avec les autres composantes du territoire. Il doit également accompagner les mutations du monde agricole en créant les conditions favorables aux transformations des pratiques et à l'émergence de projets innovants. Il se doit aussi de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le volet agricole du diagnostic du SCOT ne devra pas se limiter à une simple description des activités agricoles et de l'occupation du sol par ces activités. Il sera élaboré avec l'ensemble des acteurs du monde agricole et présentera notamment les enjeux pour les activités et les espaces agricoles et les perspectives que pourraient entraîner les différents partis d'aménagement du SCOT (fil de l'eau, scénario retenu, etc.).

Le volet agricole doit permettre de déterminer les espaces qui, dans peuvent être identifiés comme espaces agricoles stratégiques.

Ce volet comportera un portrait agricole du territoire qui a notamment pour ambition de décrire les caractéristiques agricoles principales du territoire et les conditions d'exercice de l'activité agricole ; de décrire les dynamiques agricoles du territoire, en évaluant notamment les impacts de l'urbanisation, l'évolution des activités agricoles et de leur fonctionnement, ainsi que les conséquences sur l'occupation du sol et la biodiversité ; d'évaluer les impacts du changement climatique sur les productions agricoles ; de contribuer à l'analyse générale de la consommation d'espaces / consommation d'eau en précisant les évolutions des surfaces utilisées pour l'agriculture et les mesures de réduction de l'impact sur les ressources en eau potable ; d'élaborer une charte permettant d'accompagner les projets ENR sur le bâti et le non bâti..

Le volet agricole comportera également un chapitre concernant le potentiel nourricier du territoire afin notamment de mesurer notre résilience alimentaire locale.

Enfin, il comportera un chapitre sur le rôle de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre, dans l'objectif de définir les leviers pour les réduire mais aussi de définir la capacité de séquestration du carbone sur le territoire du Grand Libournais et les leviers pour la mobiliser.

Le service « agriculture, foncier et tourisme » du Département de la Gironde sera associé au COTECH du SCoT ainsi qu'aux groupes de travail spécifiques liés au volet agricole, auxquels tous les acteurs du monde agricole du territoire seront associés : chambre d'agriculture, INAO, CIVB....

Le bureau d'études sélectionné est CITADIA. Celui-ci propose un montant de 36 175 euros HT pour le volet agricole, soit un montant de 43 410 euros TTC.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financement d'origine publique</b>	Montant	%
Auto-financement PETR	18 410 €+	
Département de la Gironde	25 000 €	57%
Total	43 410 €	

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des mandats exprimés, décide de :**

- **SOLLICITER** une subvention auprès du département de la Gironde à la hauteur de 25 000 TTC concernant le volet « AGRICOLE » du SCOT du Grand Libournais,
- **VALIDER** le plan de financement ci-dessus,
- **DONNER** tous les pouvoirs au Président du PETR du Grand Libournais pour effectuer les démarches administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

Le Président,

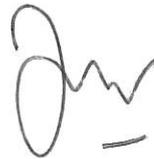
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,  
Le 14 novembre 2023

**La secrétaire de séance,  
Fabienne KRIER**



**Le Président,  
Jacques BREILLAT**



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 033-200052181-20231114-D222023-DE